



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 juin 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH et M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE et à M. RIVIERE.

Était absent : M. Riant.

Secrétaire de séance : M. Michaël BARIEZ.

D 2026-115 : CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE, LIEUDIT CHAMPS PROUTAT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2241-1,
Vu la demande d'acquisition de la parcelle communale d'une superficie de 1ha 31a 47ca située à Clamecy, lieudit « Champs Proutat », cadastrée section ZD n°1, présentée par Monsieur Denis RAQUIN,

Vu l'avis du Domaine en date du 19/02/2026,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 16/06/2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité ;

- **DÉCIDE** de vendre à Monsieur Denis RAQUIN la parcelle communale située à Clamecy, lieudit « Champs Proutat », cadastrée section ZD n°1, au prix de 2 300 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,





Le Directeur départemental des Finances
publiques de Saône-et-Loire

à

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire

Pôle d'évaluation domaniale
24 bd Henri Dunant – CS 60225
71025 MACON CEDEX
Courriel : ddftp71.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Sylvie MONNERET DIOT
Courriel : sylvie.monneret-diot@dgfp.finances.gouv.fr
Téléphone : 03.85.22.54.56
Réf. DN : 29005411
Réf. OSE : 2026-58079-06165

MAIRIE
MME JOELLE GAUDRY

58 CLAMECY

Macon, le 19/02/2026

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'un terrain à vocation agricole

Madame,

Par saisine du 27/01/2026, vous sollicitez un avis domanial relatif à la cession d'une parcelle cadastrée section ZD n° 1 d'une superficie de 13 147 m² et située lieudit Champ Proutat .

Il s'agit d'un terrain actuellement pour partie en friche et pour partie à vocation agricole , classé en zone A du PLU (zone agricole)

Compte tenu de la nature de ce bien, de sa situation d'urbanisme et de l'état actuel du marché immobilier local, sa valeur vénale est fixée à 2 163 €.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 1 947 € .

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
et par délégation,



Sylvie MONNERET DIOT
Inspectrice des Finances Publiques